

Référent Santé-Sécurité au Travail

Formation obligatoire — Art. L4644-1 du Code du travail

Durée	Initiale : 5 jours — Renouvellement : 3 j (< 300 sal.) ou 5 j (≥ 300 sal.)
Public	Salarié(s) désigné(s) référent SST par l'employeur (art. L4644-1)
Prérequis	Désignation préalable par l'employeur
Tarif inter	990 € / CSE (jusqu'à 4 participants)
Tarif intra	350 € / jour / stagiaire
Financement	Plan de développement des compétences de l'employeur

Programme — Formation initiale 5 jours

Jours 1-2 — Mission et cadre réglementaire

- Rôle et missions légales du référent SST (art. L4644-1, R4644-1)
- Distinction référent SST / SST-INRS / membres CSSCT
- Responsabilité civile et pénale du référent et de l'employeur
- Acteurs de la prévention : SSTI, CARSAT, DREETS

Jour 3 — Analyse des risques et DUERP

- Méthodologie d'identification et d'évaluation des risques
- Rédaction et mise à jour du DUERP — obligations légales
- Le PAPRI Pact : programme annuel de prévention

Jour 4 — Animer la prévention au quotidien

- Conduite d'inspections régulières des postes de travail
- Enquête AT / presque accident : méthode et rapport
- Droit d'alerte et droit de retrait

Jour 5 — Outils pratiques et plan d'action

- Fiches de poste et fiche d'entreprise pour le SSTI
- Tableau de bord : indicateurs AT/MP, absentéisme
- Plan d'action annuel : le construire et le présenter à la direction